

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS

### APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à nos conditions générales de vente. Toute condition contraire posée par l'acheteur ne peut prévaloir sur nos conditions et est, à défaut de notre acceptation écrite, inopposable, quel que soit le moment où elle peut être portée à notre connaissance, même si elle figure dans les conditions générales d'achat de l'acquéreur.

Le fait que nous ne fassions pas état, à un moment donné de l'une quelconque de nos conditions générales de vente, ne peut être interprété comme renonciation à nous prévaloir ultérieurement de cette condition.

### OFFRES - DEVIS - COMMANDES

Nos offres s'entendent sans engagement sauf vente.

Toute commande doit faire l'objet d'un devis fourni par nos soins et retourné de la mention « bon pour accord », de la date, de la signature et du cachet pour les entreprises. Ceci engendre automatiquement l'acceptation de la totalité de nos conditions générales de vente et des conditions particulières de vente et de prestations éventuelles.

Nos devis peuvent être majorés sans avertissement de notre part du prix de toutes prestations ou fournitures qu's'avèreraient nécessaires dans l'intérêt de nos clients en cours de travail ou d'usage.

Les renseignements portés sur les catalogues, prospectus et publicités ou sites internet ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne peuvent nous engager. L'ESAT est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

Les demandes de modification de commande ne sont examinées que si elles nous sont notifiées par écrit et avant le commencement de l'exécution de la commande.

Toute commande, même prise par nos représentants ou employés, ne nous engage définitivement qu'après acceptation écrite de la Direction. La confirmation peut également résulter de l'expédition des produits. En cas d'exécution partielle d'une commande, la confirmation ne vaut que pour les produits expédiés.

Nos offres comportant des dessins, modèles, techniques ou procédés demeurent notre propriété et ne peuvent être communiquées ou cédées à des tiers qu'après accord écrit de notre part.

Toutes les commandes d'envoi en nombre de courrier ou mailing feront l'objet d'un acompte correspondant au montant total des affranchissements.

### PRODUITS

Nous nous réservons le droit d'apporter, à tout moment, toute modification que nous jugerons utile à nos produits ou à leur composition, sans obligation de modifier les produits précédemment livrés ou en cours de commande.

Les spécifications techniques de nos produits, notamment les indications de charge, reprises sur nos documents commerciaux et catalogues, ne sont données qu'à titre indicatif et ne peuvent engager notre responsabilité.

Ces données doivent être vérifiées par le client en fonction de l'utilisation qu'il souhaite en faire. Le client peut également nous demander d'effectuer cette vérification en fonction des spécifications techniques de son installation.

### EXPEDITION - LIVRAISON

Nous sommes autorisés à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle. Nos délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible. Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts, facturations pour retard de livraison, retenue ou annulation de commandes en cours. Toutefois, si un mois après mise en demeure notifiée par l'acheteur, par lettre recommandée avec A.R., restée infructueuse, les marchandises n'ont pas été livrées, la vente peut être résolue à la demande de l'une ou l'autre des parties. Sont considérés comme cas de force majeure nous déchargeant de notre obligation de livrer : la guerre, l'émeute, le sinistre total ou partiel, le conflit collectif total ou partiel, l'accident, la difficulté de transport ou d'approvisionnement en matières premières ou produits, la décision administrative, judiciaire ou politique, qu'ils touchent notre entreprise ou l'un de nos fournisseurs, ainsi que le fait que l'un de nos fournisseurs cesse la production d'un appareil ou accessoire rendant ainsi impossible l'exécution de la convention. La livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de toutes ses obligations envers nous, quelle qu'en soit la cause.

Sauf stipulation contraire, les frais de transport sont à la charge du client. Nos produits sont réputés être délivrés à l'acquéreur dès leur mise à disposition du transporteur ou dès la mise à disposition de l'acheteur, en ses locaux lorsque nous assurons le transport par nos propres véhicules.

Les emballages prévus par nos soins suffisent pour faire voyager les biens achetés dans des conditions normales par transport routier respectant les règles de prudence nécessaires et éventuellement les instructions spécifiques mentionnées sur les colis ou la note d'envoi. Toute spécification d'emballage particulier demandé par nos clients doit être effectuée par écrit, notre acceptation étant également écrite. Les frais correspondants sont à la charge et aux risques de l'acheteur. En cas d'utilisation d'emballages recyclables ou rechargeables, nous re prenons ceux-ci après accord écrit de notre part. Dans ce cas, les frais et risques de transport sont à la charge du client.

En cas de livraison par nos soins, l'acheteur doit nous notifier ses réserves, en cas de perte ou d'avaries, par écrit sur la lettre de voiture, et le confirmer par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois jours ouvrables suivant la réception.

Les livraisons effectuées par un transporteur, même convenues franco de port et nonobstant la réserve de propriété ci-après, voyagent aux risques et périls de l'acheteur. Celui-ci doit notifier ses réserves auprès du transporteur conformément à l'article L 133-3 du Code de Commerce. Les réclamations concernant la non-conformité de la livraison ou les vices apparents des produits doivent nous être parvenues par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois jours ouvrables à compter de la réception, et en tout état de cause avant qu'ils ne soient utilisés ou revendus.

Les réclamations sur les vices cachés doivent nous être parvenues dans la même forme et le même délai précités à compter de leur découverte. Nous ne pouvons être responsables des défauts résultant d'un mauvais stockage ou d'un stockage anormal ou prolongé de nos produits, ni d'une erreur ou omission de l'acheteur dans l'utilisation du produit vendu.

Notre responsabilité cesse en termes de quantité, de qualité et de mode de palettisation dans le cas où le transport des marchandises est assuré par le client dès sortie de nos ateliers.

### STOCKAGE

Les produits des clients pourront être stockés en vue de réaliser les travaux. Le stockage sera facturé à partir du deuxième mois suivant notre tarif en vigueur.

### RETOURS

Aucun retour de marchandise ne peut intervenir sans notre accord écrit et préalable, ce consentement n'impliquant aucune reconnaissance.

Toute marchandise retournée sans notre accord serait tenue à la disposition de l'acheteur, les frais et les risques du retour étant toujours à la charge de l'acquéreur. En cas de reconnaissance de notre responsabilité, nous avons la faculté, à notre choix, soit de rembourser le prix, soit de procéder à la réparation possible des marchandises reconnues défectueuses, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages et intérêts.

### PRIX - PAIEMENT DU PRIX

Les produits sont fournis au prix en vigueur au jour de la confirmation de commande. Nos prix s'entendent nets hors taxes, sans escompte, départ ESAT, sauf accord préalable.

Les factures sont payables à notre siège social, quel que soit le mode utilisé, trente jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture.

Tout paiement fait à l'ESAT s'impute sur les sommes dues quel que soit la cause en commençant par celle dont l'exigibilité est la plus ancienne.

Les réclamations concernant la facturation doivent nous être parvenues par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois jours à compter de la date de nos factures en mentionnant clairement les dates et numéros de facture en question.

En cas de retard de paiement, nous pouvons suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

En cas de non-paiement à l'échéance prévue, le client est redevable d'une pénalité de retard calculée sur les sommes dues, selon un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le défaut de paiement à l'échéance entraîne l'exigibilité immédiate de toutes sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu et les factures concernées. Il entraîne immédiatement la suspension des livraisons. Toute facture recouvrée par service contentieux interne ou externe est majorée de plein droit, à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code civil, d'une indemnité fixée forfaitairement à 10% de son montant, sans préjudice du remboursement des frais d'impayés et de recouvrement amiable ou judiciaire avec un minimum de 40 € par facture.

En aucun cas, les paiements ne peuvent faire l'objet d'une quelconque compensation sans notre accord écrit et préalable.

Toute détérioration du crédit de l'acheteur peut justifier l'exigence de garanties ou d'un règlement comptant ou par traite payable à vue, selon notre choix, avant l'exécution des commandes reçues.

Un acompte peut être exigé lors de la passation de la commande dont le montant est indiqué dans la confirmation de commande.

Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera appliqué.

L'acheteur pourra bénéficier des remises et ristournes éventuelles figurant au tarif de l'ESAT.

### RESERVE DE PROPRIETE

Conformément aux termes de l'article 2367 du Code civil, le transfert de propriété des produits vendus est subordonné au paiement intégral par l'acheteur du prix et de ses accessoires (frais, intérêts, etc...) à l'échéance prévue.

Le paiement est réalisé par l'encaissement effectif du prix et après écoulement des délais de bonne fin, la remise de traite ou de tout autre titre créant une obligation de payer ne constituant pas un paiement.

Le transfert des risques et la responsabilité de l'état des marchandises sont transférés à l'acheteur dès leur délivrance à la sortie de l'atelier, ou du camion en cas de livraison par nos soins.

Dans le cas où le paiement n'interviendrait pas dans le délai prévu, nous nous réservons le droit de reprendre les produits livrés et, si bon nous semble, de résilier les ventes correspondantes. La restitution des produits est faite en nos locaux, dès notre revendication, par lettre recommandée avec accusé de réception, aux frais et risques de l'acheteur.

Nous sommes autorisés à faire dresser unilatéralement l'inventaire des produits impayés. L'acheteur supporte tous les frais et honoraires occasionnés par la revendication, l'inventaire et la reprise des produits. L'acheteur est redevable d'une indemnité de dévalorisation fixée à 15% hors taxes du prix des produits par mois ou fraction de mois de détention, depuis la livraison jusqu'à la restitution.

En aucun cas, l'acquéreur ne pourra revendre les produits achetés avant paiement du prix, sauf autorisation préalable expresse du vendeur. Dans tous les cas où le produit est revendu, l'acheteur informe le sous-acquéreur de l'existence de la clause de réserve de propriété et nous communique, sur simple demande, le nom et l'adresse du sous-acquéreur, ainsi que le montant du prix restant dû.

La revendication pourra porter sur les produits en quelque main qu'ils se trouvent même s'ils ont fait l'objet d'une transmission à une tierce personne. L'acheteur s'oblige à faire assurer à ses frais les produits commandés, au profit de l'ESAT, par un assureur ad hoc jusqu'au complet transfert de propriété et à en justifier à ce dernier lors de la livraison. À défaut, l'ESAT serait en droit de retarder la livraison jusqu'à la présentation de ce justificatif.

### ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Est seul compétent, en cas de litige de toute nature, le Tribunal de Commerce de PERIGUEUX. Cette clause s'applique, même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs, et quels que soient le mode et les modalités de paiement. En cas de transaction internationale, le droit français et la langue française sont seuls applicables et les tribunaux de notre siège social sont seuls compétents.